
Nombre de membres

en exercice : 11

Séance du vendredi 24 juillet 2015

L'an deux mille quinze et le vingt quatre juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 16 juillet 2015, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.

Présents :9

Votants : 10

Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Damien BELLANGER, Joël MOREL, Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Isabelle DEBENEST, Virginie DUMAS, Martine GOUILLOU, Philippe MARCHAL, Thierry ROHAT

Représentés : Stéphane JACQMIN

Excuses : Hervé LE MEN

Absents :

Secrétaire de séance : sabelle DEBENEST

Ordre du jour :

- Mise au format COVADIS des plans du PLU
- Remise d'un chèque à l'encaissement
- Maîtrise d'oeuvre sur l'accessibilité des ERP et IOP
- Choix de l'entreprise pour les travaux de couverture de la sacristie
- Modifications budgétaires
- Motion AMF
- Questions diverses

Objet : Mise au format Covadis des plans du PLU - 2015_040

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry demande de lui fournir les plans du Plan Local d'Urbanisme au format Covadis pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. Un devis a été demandé à GEOGRAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le devis établi par Géogram pour un montant TTC de 1 320 €
- dit que les crédits nécessaires seront votés en section d'investissement par délibération modificative budgétaire

Objet : Remise de chèque à l'encaissement - 2015_041

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Défense et Protection de la Halle a remis un chèque de 450 € en participation à l'installation de verrous à l'Église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à remettre le chèque à l'encaissement.

Objet : Accessibilité ERP et IOP - 2015_042

Le Maire expose au Conseil Municipal les propositions de Bureaux d'Études pour établir les agendas d'accessibilité programmée des établissements et des installations ouverts au public.

Le Conseil Municipal retient la proposition établie par le Bureau d'Études BEIMO pour un montant HT de 3 500 €.

Objet : Choix de l'entreprise couverture sacristie - 2015_043

Le Maire expose au Conseil Municipal les devis qu'il a obtenus pour les travaux de réfection de la couverture de la sacristie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre de l'Entreprise BORDET Philippe pour un montant TTC de 20 522,71€
- autorise le Maire à signer le bon de commande
- dit que les crédits sont ouverts en section d'investissement du Budget Primitif 2015

Objet : Vote de crédits supplémentaires - 2015_044

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien voies et réseaux	-4900.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	500.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée Association Laïque	-600.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée Foyer Rural	5000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
202 - 20	Frais réalisat° documents urbanisme	1320.00	
2315 - 27	Installat°, matériel et outillage techni	-1320.00	
TOTAL :		0.00	0.00

TOTAL :		0.00	0.00
----------------	--	-------------	-------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les modifications budgétaires ci-dessus.

Objet : Motion baisse des dotations de l'Etat - 2015_045

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une

partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de MARIGNY EN ORXOIS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de MARIGNY EN ORXOIS estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de MARIGNY EN ORXOIS soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.